

l'an deux mil vingt -cinq  
le onze septembre à vingt-et-une heures  
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique  
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,  
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, BOUSSIOUS, CHARIERAS, CHERET,  
COSTEDOAT, EVEN, FLOHIC, FOUILLOT, GIBAUD-AZIZA, GILLMANN,  
LAMIRAL, MILON, MUNIER, PASSET, SANTINHO

**Date de convocation**  
5 SEPTEMBRE 2025

formant la majorité des membres en exercice.

**Pouvoirs :** M. CZEPCZAK a donné procuration à M. SANTINHO  
Mme LE MOING a donné procuration à M. FOUILLOT  
Mme RANCE a donné procuration à M. LAMIRAL

**Date d'affichage  
de la convocation**  
5 SEPTEMBRE 2025

**Absent :** M. DIOP

**Date de publication  
de la délibération**  
19 SEPTEMBRE 2025

Mme BOUSSIOUS a été élue secrétaire

**Nombre de conseillers** 19

**Présents** 15

**Votants** 18

### **OBJET : Amendes de police – programme 2025**

Mme la Maire informe l'Assemblée de la possibilité, comme chaque année, de déposer un dossier de demande de financement au Département des Yvelines au titre du produit des amendes de police pour notamment, des travaux de sécurisation. Le taux de financement est de 80 % pour des travaux subventionnables allant jusqu'à 30 000,00 € H.T.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après échanges de vues et délibérations,

À l'unanimité,

**DÉCIDE** de solliciter du Conseil Départemental des Yvelines, au titre du programme 2025 de répartition du produit des amendes de police (dotation Etat), une subvention pour les travaux indiqués ci-dessous :

- Travaux de sécurisation du cheminement piétons entre le groupe scolaire et la Place du Village par la pose de barrières, le déplacement d'un passage piétons et la reprise des marquages des passages piétons et des plateaux ralentisseurs pour un montant de 7 655,88 € H.T.
- Travaux de pré-signalisation et signalisation, fourniture et pose de radars pédagogiques, d'un Prioritec et de coussins berlinois au Hameau de Saint-Robert pour un montant total de 11 460,82 € H.T.

Soit un coût total de 19 116,70 € H.T.

**S'ENGAGE** à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, pour réaliser les travaux susvisés figurant au dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme,

**S'ENGAGE** à financer la part de travaux restant à sa charge,

**AUTORISE** Mme la Maire ou son représentant à signer les documents se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme  
Cernay-la-Ville, le 19 septembre 2025

La Maire  
Claire CHERET

La secrétaire de séance  
Virginie BOUSSIOUS

